

AVIS PUBLIC

**ORDONNANCE NUMÉRO 2289, O-3
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 août 2025, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté l'ordonnance numéro 2289, O-3 intitulée : *Ordonnance pour accorder une réduction partielle du tarif applicable pour l'utilisation de la scène culturelle de Saint-Léonard, située au parc Wilfrid-Bastien, par le Congrès national des Italo-Canadiens, Région Québec et l'Association des Tunisiens aux Amériques, à l'occasion des événements des 16 et 17 août et du 13 septembre 2025.*

L'ordonnance 2289, O-3 entre en vigueur le 5 août 2025 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 5 août 2025.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate